

RESOLUTION SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DES ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Considérant que l'Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap est maintenant un vrai métier permettant une vraie école inclusive pour tous les élèves et étudiants concernés et nécessitant un dispositif spécifique.

Considérant que le rectorat et l'université peinent à appliquer les textes réglementaires les concernant

Considérant que les AESH ne sont pas respectés (statuts, droits à a formation, congé de la personne) dans leurs demandes par l'académie Guadeloupe.

Considérant la précarité rencontrée par les personnels exerçant ce métier étant donné le temps partiel qui leur est imposé, renouvellement de contrat aléatoire...

Considérant le nombre insuffisant d'emplois pour couvrir tous les besoins de l'académie.

Considérant les difficultés quotidiennes rencontrées dans l'exercice de leur fonction, notamment avec les chefs d'établissement qui ne maîtrisent pas les missions qui doivent leur être confiées.

Le SPEG, réuni en son 8^{ème} congrès les 08 et 09 juin 2018 à Baie-Mahault,

RECLAME :

- Une professionnalisation totale, le respect de leurs droits et personnes.
- Un plan de formations répondant à leurs besoins et aux enjeux de l'école inclusive et digne des élèves et étudiants qu'ils accompagnent.
- Un suivi plus rigoureux de leurs entretiens et évaluations professionnelles.
- Un contrat de travail à temps plein pour tous et un salaire décent.
- Une formation au diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (DEAES) gratuite.
- Une titularisation des personnels en contrat CDI

S'ENGAGE A :

- faire respecter les textes qui régissent ce métier,
- défendre les intérêts et les droits des AESH
- suivre l'évolution des carrières des AESH
- lutter pour la mise en place d'un vrai plan de formation

POU NOU FÈ :

« ON LÉKOL POU DÈMEN, OTILA TOUT TIMOUN GWADLOUP ANMOUVMAN, POU DIVINI A YO É TA PÉYI-LA »

Bémao, nèf jwen 2018